

Membres présents :

<u>MEMBRES ELUS</u>	<u>MEMBRES EXTERIEURS</u>	<u>PERSONNALITES INVITEES</u>
Collège A : M. Vincent EGEA Collège B : Mme Claire GOLLETY M. Aurélien SIRI Collège C : Mme Evelyne FONTAINE M. Jean-Louis ROSE	Membres de droit : M. Ambdi Hamada JOUWAOU représenté par Mme Machehi HASSANI M. Emmanuel ROUX Représentants des activités économiques : M. Zainal CHARAFOUDINE Mme Bibi Echati MOUSSA Personnalité extérieure : Mme Anrafati COMBO	Mme. Béatrice GILLE, rectrice de la région Académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités M. Patrick GILLI, président de l'université Paul-Valéry (Montpellier 3) M. Stephan MARTENS, vice-recteur de Mayotte M. Philippe PAILLET, secrétaire général adjoint chargé des affaires régionales au sein de la région Académique Occitanie M. Dominique SORAIN, préfet de Mayotte QUORUM ordinaire : 14/20 <i>(majorité des membres en exercice présente ou représentée)</i> QUORUM budgétaire et statutaire : 10/20 <i>(majorité de l'effectif légal présente)</i>

Membres absents (excusés) : M. Philippe AUGÉ (membre de droit), M. Abdou DAHALANI (représentant des organismes de salariés) M. Hugues DELOUTE (personnalité extérieure), M. Thierry GALARME (représentant des organisations d'employeurs), M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (membre de droit), M. LEROY Nicolas (représentant des professeurs d'université), M. Matthieu LUCAS (collège des BIATSS).

Membres absents : M. Ridjal ABDOULAHI (collège des BIATSS), Mme Mouna-Malika MBOIBOI (représentante des usagers), M. Saïd Abdallah Saïd MOHAMADI (représentant des usagers).

Invités absents (excusés) : M. Jean-Paul BELHADI (directeur financier et administratif), Mme Ida ALI (agent comptable).

A l'ouverture de la séance, 10 personnes sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration, 4 procurations ont été données : M. Philippe AUGÉ (président de l'université partenaire de Montpellier) à M. Aurélien SIRI, M. Abdou DAHALANI (représentant des organismes de salariés) à M. Zainal CHARAFOUDINE, M. Hugues DELOUTE (personnalité extérieure) à M. Aurélien SIRI, M. Thierry GALARME (représentant des organisations d'employeurs) à M. Jean-Louis ROSE.

Nature de l'acte :

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,

Vu le règlement intérieur,

Les maquettes d'enseignement et règlements d'examens 2018-2019 mentionnés ci-dessous, des formations du CUFR sont approuvés conformément aux documents annexés à la présente délibération.

- Licence d'Administration Économique et Sociale,
- Licence de Droit,
- Licence de Mathématiques Générales,
- Licence de Sciences de la vie,
- Licence de Géographie,
- Licence de Lettres modernes,
- Licence de Sciences, Technologie et Humanités,
- Licence professionnelle Développement de projets de territoires,
- Licence professionnelle Management et Gestion des Organisations,
- Diplôme Universitaire Société, Langues et Cultures de Mayotte,
- Diplôme Universitaire Animateur en Santé Communautaire,
- Master MEEF 1^{ère} et 2^{ème} année, mention premier degré, parcours professeur des écoles Mayotte,

Résultats du vote :

Nombre de votants..... : 14	Pour..... : 14
Abstention..... : 00	Contre..... : 00

La présidente du conseil d'administration du CUFR
Anrafati COMBO



Le directeur du CUFR
Aurélien SIRI



Envoi au contrôle de légalité le : 08 OCT. 2018

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.

Certifié exécutoire le : 23 OCT. 2018

En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.

Mention : Licence 3 Sciences, Technologies et Humanités

Parcours : Pluridisciplinaire pour le premier degré



Année Universitaire 2018-2019

SEMESTRE 5

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		Modalités et durée des enseignements				
Intitulé UE / Matière	ECTS	Nombre d'H			TOTAL H Etudiant	TOTAL HETD Etudiant
		CM	TD	TP		
STH501 : Préparation au concours en français	5	21	28,5		49,5	60
STH502: Préparation au concours en mathématiques	5	21	28,5		49,5	60
STH503: Didactique des disciplines Scientifiques	5	21	28,5		49,5	60
STH504: Biologie, physique et Développement durable	5	25,5	25,5		51	63,75
STH505 : Conditions d'apprentissage et didactique du français écrit et oral	5	21	28,5		49,5	60
STH506: Histoire et Géographie	5	21	28,5		49,5	60
	30					298,5

le Responsable
du département
Sciences de
l'Éducation
Jean-Jacques
SALONE

SEMESTRE 6

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		Modalités et durée des enseignements				
Intitulé UE / Matière	ECTS	Nombre d'H			TOTAL H Etudiant	TOTAL HETD Etudiant
		CM	TD	TP		
STH601: Communication en langue anglaise et française à l'ère du numérique	5	21	28,5		49,5	60
STH602: Géométrie Élémentaire	5	21	28,5		49,5	60
STH603: Compétences, contenus, progressions, situations d'apprentissage en lien avec les cadres institutionnels	5	12	12	25	49	55
STH604: Place des activités physiques artistiques et culturelles dans le premier degré	5	21		28,5	49,5	60
STH605: Stage de préprofessionnalisation en observation	5	6	2		8	11
STH606: Enseigner en milieu scolaire mahorais : FLS, plurilinguisme et interculturalité	5	21	28,5		49,5	60
						255

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE
Jean-Jacques SALONE
Responsable du département
Sciences de l'Éducation



Le 27 septembre 2018
Le Directeur du Centre
Universitaire
Aurélien Siri

553,5

1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025